



Santé : les travailleurs et travailleuses du sexe seront enfin couverts



Enfin une mutuelle pour les professionnels du sexe. Pour Axelle Desade, membre du Syndicat du travail sexuel (Strass) et coordinatrice de l'opération, c'est le soulagement. «Nous voilà entrés dans la normalité sociale.» Depuis plus d'un an, elle démarchait des mutuelles, s'épuisait à constituer des dossiers solides, se bagarrait pour obtenir des entretiens. Sur dix sociétés sollicitées, la moitié a accepté de la rencontrer, et seulement deux d'entre elles ont fait une offre. «J'ai entendu vraiment toutes les excuses mais certaines mutuelles sont cash. L'une m'a clairement dit : "Ça ne nous intéresse pas de couvrir des prostituées"». Le Strass a finalement trouvé un accord avec la Mutuelle prévoyance interprofessionnelle (MPI). «Une évidence» pour son président Christian Bogros : «Chez nous, il n'y a pas d'exclusion.» Si le partenariat a été validé oralement, le contrat officiel ne sera probablement signé que mercredi prochain.

Concrètement, quelle est la bonne nouvelle ? Jusqu'alors, la couverture maladie des travailleurs/euses du sexe se limitait au régime de base, c'est-à-dire au régime minimum de couverture de santé offerte par la Sécurité sociale et le régime social des indépendants (seulement destiné aux personnes françaises et étrangères disposant d'un droit de séjour régulier et stable). Désormais, la MPI prendra en charge la complémentaire santé et les contrats de prévoyance (via la Mutuelle générale de prévoyance) et les travailleurs/euses du sexe hériteront enfin du même système de protection que toute autre profession.

Tarifs avantageux

«C'est un grand jour. Avant, il était impossible pour nous d'aller chez le dentiste ou même d'acheter des lunettes. Impossible aussi de tomber gravement malade si nous ne voulions pas finir sans un rond du jour au lendemain. Nous n'avions plus du tout de revenus», explique Juliette (1), 32 ans, travailleuse du sexe. Exclue du droit commun, la jeune femme avait décidé il y a deux ans de mentir sur sa profession pour bénéficier d'une mutuelle. «On m'avait dit que les sociétés refusaient catégoriquement de nous couvrir, alors je me suis déclarée masseuse. J'ai pris un risque énorme, mais je n'avais pas le choix. Maintenant, la mutuelle collective obtenue par le Strass va tout changer.»

En se positionnant comme pseudo-employeur – les contrats entre les travailleurs et la mutuelle seront signés d'un tampon «Strass» – le syndicat a fait coup double. Le premier, contourner le

problème de l'illégalité et l'illégitimité de la profession qu'il représente. Le second, offrir à ses «employés» précaires des tarifs très avantageux grâce à la convention collective.

Précarité

En France, ces travailleurs/euses **du** sexe seraient entre 30 000 et 40 000 (chiffres à prendre avec des pincettes). Selon l'OCRTEH (Office central pour la répression de la traite des êtres humains), 80% d'entre eux/elles sont d'origine étrangère. «Les personnes en situation irrégulière n'auront malheureusement pas le droit d'accéder à cette mutuelle», précise Axelle Desade. Unique solution, l'aide médicale de l'Etat (AME), liée à la précarité de leur situation. Irène Aboudaram, coordinatrice de **Médecinsdumonde**, précise : «La plupart des personnes migrantes et travailleuses **du** sexe que nous rencontrons sur le terrain ne s'imaginent pas faire cela très longtemps. Conclusion, elles ne sont pas vraiment dans une logique de reconnaissance d'une activité professionnelle. Il est vraiment important de prendre en compte deux situations très différentes, celle des indépendants et celle des victimes de traite, bien loin d'être concernées par cette nouvelle».

Anaïs Moran